

## Comment mettre en place le dispositif d'activité partielle dans le cadre du Coronavirus ?

Vous ne pouvez pas prendre seul cette décision. En effet, vous devez déposer une demande sur le portail dédié : [activitepartielle.emploi.gouv.fr](http://activitepartielle.emploi.gouv.fr)



**ACTIVITÉ PARTIELLE**

Information de maintenance

Pour une utilisation optimale de l'application, nous vous invitons à utiliser le navigateur Mozilla Firefox.

**MA PREMIÈRE CONNEXION**

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer un espace pour l'entreprise que vous représentez. Pour cela, munissez-vous au préalable de votre SIRET avant de commencer la procédure.

**CRÉER MON ESPACE**

**CONTRAT DE PRESTATION**

Vous êtes **EXPERT-COMPTABLE** et vous représentez un établissement ?

**BESOIN D'AIDE ?**  
Consultez notre base documentaire ou contactez le support technique.

**MON ESPACE PERSONNEL**

Utilisateur :

Mot de passe :

Annuler Connexion

[J'ai oublié mon identifiant](#) | [J'ai oublié mon mot de passe](#)

**Appuyer sur créer mon espace**

**Veillez indiquer votre numéro de Siret**

**Veillez saisir le numéro de Siret de l'établissement pour lequel vous demandez une création de compte :**

N° de Siret\* :

**Contrôle de sécurité :**

Recopier le code ci-contre\* :

yj6s3dmu

J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#) \*

Inscrire votre numéro de Siret et recopier le code

**CRÉATION DE COMPTE D'ACCÈS À L'EXTRANET ACTIVITÉ PARTIELLE**

Vos informations ont été renseignées, vous pouvez les modifier si besoin.

**Information établissement**

---

Dénomination de l'établissement\* :  N° de Siret :

Numéro de voie :  Extension de voie :  Type de voie :

Libellé de la voie\* :

Complément d'adresse :

Code postal\* :  Ville\* :  Téléphone fixe\* :

Courriel établissement\* :  Fax :

Confirmer courriel établissement\* :

**Compte utilisateur à créer**

---

Nom\* :  Prénom\* :  Téléphone\* :

**Remplissez les mentions demandées**



Courriel établissement\* :

Fax :

Confirmer courriel établissement\* :

### Compte utilisateur à créer

Nom\* :

Prénom\* :

Téléphone\* :

Courriel\* :

Confirmer courriel\* :

Question secrète\* :

Réponse\* :

ENVOYER

ANNULER

Remplissez les mentions demandées puis appuyez sur ENVOYER

### Après avoir créé votre compte :

1. Déposez votre demande d'autorisation préalable en précisant **le motif « Autres circonstances exceptionnelles » puis, comme sous-motif « coronavirus »**.
2. Cette demande se fait nécessairement en amont du placement effectif de vos salariés en activité partielle et elle précise notamment :
  - **les motifs justifiant le recours à l'activité partielle** : votre demande doit indiquer précisément les effets de l'épidémie COVID-19 sur l'activité de votre entreprise ;

**EXEMPLE** : fermeture des fournisseurs donc plus de matériel disponible, fermetures de l'établissement où devait avoir lieu la prestation, fermeture du chantier, non accès au chantier à cause du confinement...

- **la période prévisible de sous-activité** : on est en attente d'information, mais prévoir au moins 3 semaines.
- **le nombre de salariés concernés**

Elle est accompagnée de **l'avis préalable du CSE** (si vous en avez un).

Si cela s'avérait impossible, le Gouvernement a communiqué qu'il y aurait une tolérance si le dossier est déposé dans **un délai raisonnable** après le début de l'activité partielle demandée.

Une fois votre demande déposée, l'autorité administrative dispose d'un délai de 15 jours maximum pour instruire la demande (Code du travail, art. R. 5122-4). A l'issue de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration, la demande est réputée acceptée.

Le Gouvernement a donné instruction de traiter prioritairement (sous 48 heures) les demandes liées au Covid-19 afin de réduire fortement le délai effectif d'instruction.